

STAGE D'ENTRAÎNEMENT JEUNES ET SRJ

AVRIL 2014 – MÂCON (71)

Du lundi 28 avril 2014 10h30 au jeudi 1^{er} Mai 2014

Ouvert à partir de la catégorie Minime à Junior et SRJ

Niveau minimum requis: 120 points au Class Triathlon

Effectif Limité à **16 jeunes**



INFOS PRATIQUES

Horaires et lieu de rendez-vous

DEBUT DU STAGE : Lundi 28 avril 2014 à 10h30 au Centre Omnisport de Mâcon (adresse ci-dessous)

FIN DU STAGE : Jeudi 1^{er} Mai 2014 à 17h00 au Centre Omnisport de Mâcon (adresse ci-dessous)

Tarif

85 € pour les athlètes *Sélection Régionale Jeune*

129 € pour tous les autres athlètes

(le règlement s'effectue par le club)

Ce coût comprend l'hébergement en pension complète, et la location des installations sportives.

Les « chèques vacances » et « coupons sport » (ANCV) sont acceptés

Hébergement

Centre Omnisport de Mâcon

389 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 71000 MÂCON

N° Agrément Jeunesse et Sports : 712701014

Inscription et contact

Emmanuel DUTHOIT - Commission Technique de Ligue

2Bis rue de l'arquebuse 71400 Autun

P : 06.61.57.05.85 F : 03.58.08.41.48 Mail : duthoitri@aol.com

STAGE D'ENTRAÎNEMENT JEUNES ET SRJ

AVRIL 2014 – MÂCON (71)

Ouvert à partir de la catégorie Minime à Junior et SRJ

Niveau minimum requis: 120 points au Class Triathlon

à retourner **avant le 10 mars 2014** à : Emmanuel DUTHOIT - 2Bis rue de l'arquebuse 71400 Autun

NOM : Prénom :

N° licence : CLUB :

Date de naissance :

Adresse :

Tél fixe : Tél portable :

Adresse mail :

participera au stage organisé par la ligue de Bourgogne de Triathlon au Centre Omnisport de Mâcon du 28 avril au 1^{er} mai 2014.

Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Agissant en qualité de : Père, Mère, Tuteur (trice)¹

De l'athlète NOM : Prénom :

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation du stage organisé par la ligue de Bourgogne de Triathlon au Centre Omnisport de Mâcon du 28 avril au 1^{er} mai 2014.

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des stages ligues, et m'engage à venir chercher mon enfant en cas d'exclusion pour non – respect de ce règlement.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités du stage.
- Autorise le directeur du stage à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant².
- Autorise un des membres de l'encadrement à transporter mon enfant dans son véhicule personnel en cas de nécessité.
- Autorise les entraîneurs du stage à prendre des photographies de mon enfant pendant les entraînements, et éventuellement à les publier sur le site de la Ligue de Bourgogne de Triathlon pour promouvoir l'activité.

Fait à le

Signature

¹ Rayer les mentions inutiles

² En cas de contre indication médicale, merci d'en informer au préalable le directeur du stage

LISTE MATERIEL

STAGE D'ENTRAINEMENT

JEUNES ET SRJ

AVRIL 2014 – MÂCON (71)

SPORT

- 1 **vélo de route** + 1 casque + 1 paire de gants + 2 chambres à air + 1 bidon
- Tenue vélo : cuissard (court/long), maillots, coupe vent, veste pluie
- Tenue course à pied : tee-shirts, shorts, veste, baskets
- Affaires natation : maillot de bain, lunettes, bonnet, serviette

DETENTE

- Tenue pour « l'après entraînement » : tee-shirts, shorts, survêtement, sweat, tee-shirts...
- Claquettes
- Jeux (facultatif)

HYGIENE / UTILITAIRE

- Nécessaire de toilettes
- Serviette de toilette
- Lunettes de soleil
- Crème solaire

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES LIGUE

Les stages organisés par la ligue de Bourgogne de triathlon réservés aux triathlètes licenciés à la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.), doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et assurer les meilleures conditions possibles.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

1. Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les autres intervenants. Il prévoit les plages horaires d'entraînement, de récupération et de loisirs.
2. Tous les athlètes qui participent au stage doivent être en mesure de réaliser l'ensemble du programme proposé par les responsables de stage. Un athlète blessé avant le début du stage ne sera pas autorisé à participer au stage.
3. Le respect mutuel entre triathlètes, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de toutes relations.
4. Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
 - Être ponctuel
 - Ne pas dégrader les lieux d'hébergement, d'entraînement et le matériel.
 - La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui – ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool, le tabagisme, la drogue sont strictement prohibés.
 - Le non – respect d'autrui, tout comportement portant atteinte à la moralité ou au bon déroulement du stage, seront sanctionnés.
 - Les triathlètes mineurs doivent obligatoirement retourner au responsable du stage l'autorisation parentale type jointe à la convocation.
5. Les triathlètes mineurs n'ont pas le droit de sortir du lieu d'accueil en dehors des activités programmées par le responsable du stage.
6. **Le directeur du stage se réserve le droit après contact avec les parents de l'intéressé(e), d'exclure tout athlète qui aurait dérogé aux règles de vie mentionnées ci-dessus.**